Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

(Arrêté du 16 Juillet 2019 et Norme NF X 46-020 : Août 2017)





Bien concerné

PROGRAMME 20_Enrobes_Parking Face au 11-12-13 square beauregard

77140 NEMOURS

Propriétaire

HABITAT 77-OPH DE SEINE ET MARNE 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

Donneur d'ordre

HABITAT 77-OPH DE SEINE ET MARNE 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

CONCLUSION DU RAPPORT:

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Les analyses HAP présentent des sommes inférieur a 50 mg/kg

Date du rapport : 03/11/2020

Date de visite: 14/05/2020

Fait à : VILLEPINTE

Référence du dossier: 2020

4620_BEAUREGARD_ENROBES_PAR

KING

Référence du rapport :

20_Enrobes_Parking 03/11/2020 -

12:31

Nombre de prélèvements : 0

Auteur du rapport : Mohamed HANNOU

Fonction : Opérateur de repérage

Certificat de compétence : n° DTI/2006-

Délivré par : SOCOTEC Certification

France

Contrat d'assurance :

AXA France

313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX



Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.



SOMMAIRE

| I. F | PROGRAMME ET PERIMETRE DU REPERAGE | 3 |
|-------|---|----|
| 1. | PROGRAMME DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE | |
| 2. | PERIMETRE DU REPERAGE | |
| II. C | CONCLUSIONS | |
| III. | OBJET DE LA MISSION | |
| 1. | DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE | 5 |
| 2. | PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES | |
| IV. | DEROULEMENT DE LA MISSION | |
| 1. | PRESTATIONS REALISEES | 5 |
| 2. | CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE | 5 |
| 3. | PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE | |
| 4. | INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE | |
| V. F | RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE | 8 |
| 1. | MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE | 8 |
| 2. | LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE | 8 |
| VI. | OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT | |
| ANNE | EXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION | 10 |
| ANNE | EXE 2 - PV ANALYSES | 13 |
| | EXE 3 - AUTRES DOCUMENTS | |
| | EXE 4 - CERTIFICAT DE COMPÉTENCES | |
| ANNE | EXE 5 - ATTESTATION D'ASSURANCE | 20 |
| ΔNNF | EXE 6 - PLANS / CROQUIS | 22 |



I. PROGRAMME ET PERIMETRE DU REPERAGE

1. PROGRAMME DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

| | | | oh de sei | ne et mar | ne | PAGE N° |
|--|--|------------------------------------|--------------------------|---|-------------------------|-------------------------|
| HABITAT 7 ANTENNE 10 Avenue | 7 - oph de se SIEGE SOCI Charles Pégu UN CEDEXO | AL ıy Boite Postale 11 | 51.42 | | VAUX DIAG (EXPERT I | |
| Réf. fournisseur Marché n° Provenance Objet | | 1 AMIANTE RRASSES + DALLE | PARK 7 Télép | 3EME ETAC 78300 POIS hone 0321734144 | 3E | -114 |
| SERVICE LOCALISATION ADRESSE | DIR.TECHNI Programme Tranche | QUE PATRIM 20 NEMOURS BI Ensemble | | FTEUR HOUBAL | JX CORINNE Logement | Module |
| H.T. ACTUALISE COEFFICIENT RE RABAIS TOTAL H.T. T.V.A. | GIONAL | 20,00 % | | | | 103,26 |
| TOTAL T.T.C. AFFECTATION BUDG | IETAIRE | | ES STRUCTURE ET | SCHÉMA: TECHNI | | 619,56 |
| 1 PGE | AUBRIQUE A530 SIE | INSTANCES G PATR | LIBE PGE GROS E | LLÉ DU POSTE BUDGÉTA NTRETIEN | IRE | MONTANT T.T.C 619,56 |
| AFFECTATION ANAL CODE BUDGET 1 PGE | | RENCES PATRIMOINE | nérén | ENCES OCCUPANT | | MONTANT T.T.C 619,56 |
| | Trav | nux préviu: | Réfection de parking fai | TRAVAUX 2020 46 L' etancheiré c au 11/12 dier 06.86 | de la dal 113 squore | le de Bocureçai |
| | | | | | | |



2. PERIMETRE DU REPERAGE

| Pièces concernées | Travaux | Ouvrages ou composants de la construction | Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder | Remarques particulières |
|-------------------|----------|---|--|--|
| | Selon BT | | | Réfection de l'étanchéité de la dalle de parking face au 11-12-13 square beauregard (enrobes + HAP) |

II. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Les analyses HAP présentent des sommes inférieur a 50 mg/kg

| Pièce et Etage | Ouvrage ou | Localisation | Partie | Identification | Justification | Commentaire |
|----------------|-----------------|--------------|----------------|----------------|---------------|-------------|
| | composant de | | d'ouvrage ou | | | |
| | la construction | | de composant | | | |
| | | | à inspecter ou | | | |
| | | | à sonder | | | |
| NEANT | | | | | | |

JP: Jugement Personnel, ZPSO: Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr: Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

III. OBJET DE LA MISSION

Le présent rapport est destiné à constituer le rapport de **repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis**. La mission confiée par le donneur d'ordre à SOCOTEC est réalisée dans le respect de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis et le présent rapport comporte :

- 1. L'identification de la mission de repérage (repérage amiante avant travaux) et son périmètre (programme détaillé des travaux projetés par le donneur d'ordre) ;
- 2. L'identification complète de l'immeuble concerné : dénomination, adresse complète, date du permis de construire ou, le cas échéant, date de construction, fonction principale du bâtiment (exemple : habitation, bureaux) et tout autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné ;
- 3. Le programme et le périmètre de repérage définis par l'opérateur de repérage ;
- 4. L'identification complète des différents intervenants et parties prenantes (opérateur ayant réalisé le repérage, propriétaire de l'immeuble bâti et commanditaire de la mission de repérage si celui-ci n'est pas le propriétaire) :
- 5. La ou le(s) date(s) d'exécution du repérage et la date de signature du rapport de repérage;
- 6. Le cas échéant, les dates, références et principales conclusions des rapports précédemment réalisés ;
- 7. La liste et la localisation des matériaux et produits repérés mentionnant pour chacun d'eux la présence ou l'absence d'amiante et le ou les critères ayant permis de conclure et, en cas de conclusion de présence d'amiante, l'estimation de la quantité;



- 8. L'identification de l'opérateur ayant réalisé le repérage ;
- 9. L'obligation faite au propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage de conservation et de transmission de ce rapport, conformément aux exigences de l'article 11;
- 10. En annexes : plan et croquis de l'immeuble bâti avec localisation des sondages faisant suite à des investigations approfondies ou à l'utilisation d'outil de mesure, des prélèvements d'échantillon et des matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés : rapports d'essais de laboratoire ; copie du certificat de compétence.

Le repérage est basé sur les composants de l'annexe I de l'arrêté du 16 Juillet 2019 et de l'annexe A1 de la norme NF X 46-020 : Aout 2017.

Rappel réglementaire :

- L.4412-2 du code du travail et les textes qui lui sont liés
- Décret n°2017-899 du 9 Mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations
- Arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations
- Norme NF X 46-020 : version Aout 2017

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries, réseaux enterrés, étanchéité des réseaux enterrés.

1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE

Activité principale de l'immeuble : PARKING

Date de construction / PC : Date du permis de construire non connue

2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES

| Niveau | Local | Concernée |
|--------|-------|-----------|
| NEANT | | |

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION

1. PRESTATIONS REALISEES

- Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble.
- Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC

Laboratoire(s) d'analyse : ITGA 3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX

- Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.
- Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis.

2. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE



Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre I. 2.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de l'absence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

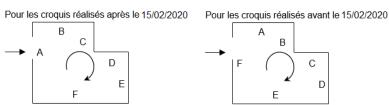
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



3. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE

Accompagnateur(s): NEANT

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE

Parties non visitées

| Pièce et étage | Justification |
|----------------|---------------|
| NEANT | |

Eléments non inspectés et justification



| PIECE ET ETAGE | REPERAGE | MATERIAUX OU PRODUITS | JUSTIFICATION |
|----------------|----------|--------------------------|---------------|
| NEANT | | | |

Eléments à sonder ou à analyser non présents :

NEANT

Autres informations sur le déroulement de la mission

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

Commentaire:

Occupation des locaux :

RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUES A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION

| Documents demandés | Documents remis |
|---|-----------------|
| Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés | Neant |
| Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place | Neant |
| Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité | |



V. **RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE**

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.

Successivement sont présentés :

- > Les composants contenant de l'amiante (§ 5.1).
- > Les composants repérés sans amiante (§5.2)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

En colonne « Identification », figurent les numéros d'identification du composant et/ou du prélèvement : ceux-ci sont repris sur le(s) PV d'analyse, sur le(s) plan(s) et sur les planches de photos.

1. MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

| Pièce et Etage | Ouvrage ou composant de la construction | Localisation | Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder | Identification | Justification | Commentaire |
|----------------|---|--------------|--|----------------|---------------|-------------|
| NEANT | | | | | | |

JP: Jugement Personnel, ZPSO: Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr: Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

QUANTITATIF DES ELEMENTS AMIANTES

| Ouvrages ou composants | Parties d'ouvrages ou de | Unité de mesure | Quantité | Poids | Poids total |
|------------------------|--------------------------|-----------------|----------|---------|-------------|
| de la construction | composants | | | (t / U) | estimé |
| NEANT | | | | | |

2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE

| Pièce et Etage | Ouvrage ou composant de la construction | Localisation | Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder | Identification | Justification | Commentaire |
|---|---|--------------|--|----------------|---------------------|--------------------------|
| Voie parking extérieur - Rez de chaussée | Voiries | Sol | Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) | P001 | RESULTAT ANALYSE | DEGRADATION PARTIELLE |
| Voie parking extérieur - Rez de chaussée | Voiries | Sol | Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) | P003 | RESULTAT ANALYSE | DEGRADATION PARTIELLE |
| Préau entrée 17 et 18 bitume gris foncé - Rez de chaussée | Voiries | Sol | Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) | P005 | RESULTAT ANALYSE | DEGRADATION PARTIELLE |



| Pièce et Etage | Ouvrage ou composant de la construction | Localisation | Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder | Identification | Justification | Commentaire |
|---|---|--------------|--|----------------|---------------------|--------------------------|
| Préau entrée 11 et 12 bitume gris foncé - Rez de chaussée | Voiries | Sol | Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) | P005 | ZPSO | DEGRADATION PARTIELLE |
| Voie parking extérieur - Rez de chaussée | Voiries | Sol | Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) | P007 | RESULTAT ANALYSE | DEGRADATION PARTIELLE |
| Trottoir parking 2 bitume beige - Rez de chaussée | Voiries | Sol | Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) | P009 | RESULTAT ANALYSE | DEGRADATION PARTIELLE |

JP: Jugement Personnel, ZPSO: Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr: Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

VI. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :

- Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.

Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.



ANNEXE 1-FICHE D'IDENTIFICATION

Identification: P001

Pièce et étage : Voie parking bitume gris Rez de chaussée

Localisation: Sol

Parties d'ouvrages ou de composants : Voiries (Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume))

Descriptif Laboratoire : Agrégats d'enrobés bitumineux ? prise d?essai 1 + agrégats d'enrobés bitumineux ? prise d?essai 2 + agrégats d'enrobés bitumineux ? prise d?essai 3

Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)



Identification: P002

Pièce et étage : voie parking extérieur bitume gris Rez de chaussée

Localisation : Sol

Parties d'ouvrages ou de composants : Voiries (Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume))

Descriptif Laboratoire :

Résultat (justification): (RESULTAT ANALYSE)



Identification: P003

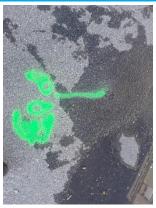
Pièce et étage : Voie parking extérieur bitume gris claire Rez de chaussée

Localisation: Sol

Parties d'ouvrages ou de composants : Voiries (Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume))

Descriptif Laboratoire : Agrégats d'enrobés bitumineux ? prise d?essai 1 + agrégats d'enrobés bitumineux ? prise d?essai 2 + agrégats d'enrobés bitumineux ? prise d?essai 3

Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)



Identification: P004

Pièce et étage : Voie parking extérieur bitume gris claire Rez de chaussée

Localisation : Sol

Parties d'ouvrages ou de composants : Voiries (Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume))

Descriptif Laboratoire :





Identification: P005

Pièce et étage : Préau entrée 17 et 18 bitume gris foncé Rez de

chaussée

Localisation: Sol

Parties d'ouvrages ou de composants : Voiries (Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume))

Descriptif Laboratoire : Agrégats d'enrobés bitumineux ? prise d?essai 1 + agrégats d'enrobés bitumineux ? prise d?essai 2 + agrégats

d'enrobés bitumineux ? prise d?essai 3

Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)

Photo indisponible

Identification: P006

Pièce et étage : Préau entrée 17 et 18 bitume gris foncé NC

Localisation : Sol

Parties d'ouvrages ou de composants : Voiries (Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume))

Descriptif Laboratoire :

Résultat (justification) : (RESULTAT ANALYSE)



Identification: P007

Pièce et étage : voie parking extérieur bitume gris claire Rez de

Localisation: Sol

Parties d'ouvrages ou de composants : Voiries (Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume))

Descriptif Laboratoire : Agrégats d'enrobés bitumineux ? prise d?essai 1 + agrégats d'enrobés bitumineux ? prise d?essai 2 + agrégats d'enrobés bitumineux ? prise d?essai 3

Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)



Identification: P008

Pièce et étage : voie parking extérieur bitume gris claire Rez de

Localisation : Sol

Parties d'ouvrages ou de composants : Voiries (Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume))

Descriptif Laboratoire :

Résultat (justification) : (RESULTAT ANALYSE)





Identification: P009

Pièce et étage : trottoir parking de bitume beige Rez de chaussée

Localisation : Sol

Parties d'ouvrages ou de composants : Voiries (Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume))

Descriptif Laboratoire : Agrégats d'enrobés bitumineux ? prise d?essai

1 + agrégats d'enrobés bitumineux ? prise d?essai 2 + agrégats d'enrobés bitumineux ? prise d?essai 3

Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)



Identification: P010

Pièce et étage : voie parking extérieur bitume gris claire Rez de

Localisation : Sol

Parties d'ouvrages ou de composants : Voiries (Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume))

Descriptif Laboratoire :

Résultat (justification) : (RESULTAT ANALYSE)





ANNEXE 2 -PV ANALYSES



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS nº 66862 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX Tel: 02.99.35.41.41 Fax: 02.99.35.41.42 www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967



Liste des sites et portées

accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0720-31314 EN DATE DU 29/05/2020 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Les informations fournies par le client sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.

SOCOTEC DIAGNOSTIC VILLEPINTE (EHIVI) Réf. Commande ITGA : Réf. Commande Client : 20_Enrobes_Parking--01 93420 VILLEPINTE

Prélèvement(s): Recu au laboratoire le : 22/05/2020

Préparation(s): Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP): Préèvement et montage adapté sur lame de microscopie

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META): en fonction de la nature de la prise d'essal;

(1) - Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne : IT085 ou IT453)

(2) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT286)

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide 185 C 48 - Appendice 2): Morphologie et critéres optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050): Morphologie, EDX et diffraction électronique

Technique(s) Analytique(s):

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse

Résultat(s):

| Fraction analysée | | Technique analytique (Méthode de préparation) | Nombre de préparations | | | | |
|--|--|--|--|-------------------------------------|-------------------------|--|--|
| Réf dossier client : | 20_Enrobes_Parking01 - Face au 11-12-13 square beauregard 77140 NEMOURS | | | Réféchantillon ITGA: IT072005-21812 | | | |
| Réféchantillon client : 20_Enrobes_ParkingP001 / PARKING / Parking extérieur Voie parking bitume gris Sol | | | Description ITGA : Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3 | | | | |
| * Agrégats d'enrobé prise d'essai 1 + ag bitumineux – prise agrégats d'enrobés prise d'essai 3 | rrégats d'enrobés d'essai 2 + | META (2) | I. | 29/05/2020 | Amiante non détecté / - | | |
| Réf dossier client : | 20_Enrobes_Parking- square beauregard 77 | -01 - Face au 11-12-13 140 NEMOURS | Réféchantillon I | rga : I | T072005-21814 | | |
| Réféchantillon client : 20_Enrobes_ParkingP003 / PARKING / Parking extérieur Voie parking extérieur bitume gris claire Sol | | | Description ITGA: Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai l / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3 | | | | |
| * Agrégats d'enrobés bitumineux — prise d'essai I — + agrégats d'enrobés bitumineux — + rise d'essai 2 + agrégats d'enrobés bitumineux — prise d'essai 3 | | META (2) | I. | 29/05/2020 | Amiante non détecté / - | | |

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 09 Page 1/2



RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0720-31314 EN DATE DU 29/05/2020 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

| Fraction analysée | | Technique analytique (Méthode de préparation) | Nombre de préparations | Date d'analyse | Résultat / Variété d'amiante | | |
|---|---|--|-------------------------------------|---|--|--|--|
| Réf dossier client : | 20_Enrobes_Parking square beauregard 77 | Réféchantillon TIGA : ITO72005-21816 | | | | | |
| Réféchantillon client : | nt: 20_Enrobes_ParkingP005 / PARKING / Dégagement 2 Préau entrée 17 et 18 bitume gris foncé Sol | | | Description ITGA: Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3 | | | |
| * Agrégats d'enrobé prise d'essai 1 + ag bitumineux – prise agrégats d'enrobés prise d'essai 3 | régats d'enrobés d'essai 2 + | META (2) | 2 | 29/05/2020 | Amiante non détecté / - | | |
| Réf dossier client : | | 40 NEMOURS 007 / PARKING / | Réféchantillon II Description IIGA | \ Agrégats | ITO72005-21818 d'enrobés bitumineux – prise d'essai l / | | |
| | gris claire Sol | parking extérieur bitume | | | d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 / d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3 | | |
| * Agrégats d'enrobé prise d'essai 1 + ag bitumineux – prise agrégats d'enrobés prise d'essai 3 | régats d'enrobés d'essai 2 + | META (2) | 1 | 29/05/2020 | Amiante non détecté / - | | |
| Réf dossier client : | 20_Enrobes_Parking square beauregard 77 | | Réféchantillon II | rga : I | IT072005-21820 | | |
| Réféchantillon client : | 20_Enrobes_ParkingPt Trottoir trottoir parkin | 009 / PARKING / g de bitume beige Sol | Description ITG/ | Agrégats | d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 / d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 / d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3 | | |
| * Agrégats d'enrobés bitumineux — prise d'essai 1 + agrégats d'enrobés bitumineux — prise d'essai 2 + agrégats d'enrobés bitumineux — prise d'essai 3 | | META (2) | L | 29/05/2020 | Amiante non détecté / - | | |

Validé par : Delphine JOSSET - Analyste

1058

Page 2/2

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du

laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans. DTA 164-01 rev 09



ANNEXE 3 -AUTRES DOCUMENTS



Client:

ITGA Agence de Saint-Etienne 44, rue Jean Huss 42000 Saint-Etienne Tel.: 04 77 79 52 80 www.itga.fr - E-Mail: se@itga.fr



Date: 15 juin 2020

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole (C).

Rapport d'essai:

Réf. commande :

Interlocuteur :

KSP2006-0033-001_1

SOCOTEC DIAGNOSTIC VILLEPINTE (EHIVI)

IT0620-5447

M. HANNOU Mohamed

22 Avenue des Nations
93420 VILLEPINTE

ITGA:

Date de réception des échantillons :

2 juin 2020

Description: Enrobé bitumineux (x5)

Analyses demandées : Teneur en HAP

Observations : Prélèvements effectués par vos soins

La somme des 16 HAP est donnée à titre indicatif. Le résultat affiché est précédé du signe s si la teneur d'au moins un des composés sur les 16 HAP prioritaires est en dessous de sa limite de quantification. Dans ce cas, la valeur de la limite de quantification est utilisée pour le calcul de la

somme. Le résultat de la somme devient alors une indication par excès.

Saint-Etienne, le lundi 15 juin 2020

La Technicienne d'Analyse Habilitée

Elodie GRAIL

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Siège social : Rue de la Terre Adélie - Bât. R - CS 66862 - 35768 SAINT GREGOIRE CEDEX - Tél. 02 99 35 41 41 - Fax 02 99 35 41 42 S.A.S au capital de 168420 euros - R.C.S. Rennes B 394 082 697 - Siret 394 082 697 00332

1/3





Rapport d'essai KSP2006-0033-001_1 15/06/2020

Teneur en HAP

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s): Méthode interne IT 441

Matériau : Enrobé

 Méthode de préparation :
 Broyage / Extraction par sonication / Concentration et Purification

 Technique analytique :
 Chromatographie en phase gazeuse - Détection par spectrométrie de masse

PRÉLÈVEMENT

| | P02 HAP | P04 HAP | P06 HAP |
|-------------|---------|---------|---------|
| Emplacement | / | / | / |

RÉSULTAT

| TENEUR | LQ | E. | | P02 HAP | P04 HAP | P06 HAP |
|--|------|-----|-------|-----------------|-----------------|-------------|
| Naphtalène ^(C) | 0,50 | 30% | mg/kg | 1,93 ± 0,58 | < 0,50 (LQ) | < 0,50 (LQ) |
| Acénaphtylène ^(C) | 0,50 | 30% | mg/kg | < 0,50 (LQ) | < 0,50 (LQ) | < 0,50 (LQ) |
| Acénaphtène ^(C) | 0,50 | 30% | mg/kg | 17,6 ± 5,3 | $1,22 \pm 0,37$ | < 0,50 (LQ) |
| Fluorène ^(C) | 0,50 | 30% | mg/kg | $13,6 \pm 4,1$ | < 0,50 (LQ) | < 0,50 (LQ) |
| Phénantrène ^(C) | 0,50 | 30% | mg/kg | $2,23 \pm 0,67$ | < 0,50 (LQ) | < 0,50 (LQ) |
| Anthracène ^(C) | 0,50 | 30% | mg/kg | < 0,50 (LQ) | < 0,50 (LQ) | < 0,50 (LQ) |
| Fluoranthène ^(C) | 1,30 | 35% | mg/kg | < 1,30 (LQ) | < 1,30 (LQ) | < 1,30 (LQ) |
| Pyrène ^(C) | 0,50 | 30% | mg/kg | < 0,50 (LQ) | < 0,50 (LQ) | < 0,50 (LQ) |
| Benzo[a]anthracène ^(C) | 0,50 | 30% | mg/kg | < 0,50 (LQ) | < 0,50 (LQ) | < 0,50 (LQ) |
| Chrysène ^(C) | 0,50 | 30% | mg/kg | < 0,50 (LQ) | < 0,50 (LQ) | 0,56 ± 0,17 |
| Benzo[b]fluoranthène ^(C) | 0,80 | 30% | mg/kg | < 0,80 (LQ) | < 0,80 (LQ) | < 0,80 (LQ) |
| Benzo[k]fluoranthène ^(C) | 0,50 | 30% | mg/kg | < 0,50 (LQ) | < 0,50 (LQ) | < 0,50 (LQ) |
| Benzo[a]pyrène ^(C) | 0,50 | 30% | mg/kg | < 0,50 (LQ) | < 0,50 (LQ) | < 0,50 (LQ) |
| Indéno[1,2,3- c,d]pyrène ^(C) | 0,50 | 30% | mg/kg | < 0,50 (LQ) | < 0,50 (LQ) | < 0,50 (LQ) |
| Dibenzo[a,h]anthracène ^(C) | 0,50 | 30% | mg/kg | < 0,50 (LQ) | < 0,50 (LQ) | < 0,50 (LQ) |
| Benzo[g,h,i]pérylène ^(C) | 0,50 | 30% | mg/kg | < 0,50 (LQ) | < 0,50 (LQ) | 0,52 ± 0,16 |
| Somme 16 HAP | | | mg/kg | ≤ 42 | ≤ 9,8 | ≤ 9,2 |

REMARQUES

- Date de préparation des échantillons : 03/06/2020
- LQ: limite de quantification. I: incertitude.



Rapport d'essai KSP2006-0033-001_1 15/06/2020

Teneur en HAP

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s): Méthode interne IT 441

Matériau : Enrobé

Méthode de préparation :

Broyage / Extraction par sonication / Concentration et Purification Chromatographie en phase gazeuse - Détection par spectrométrie de masse Technique analytique :

PRÉLÈVEMENT

| | P08 HAP | P10 HAP |
|-------------|---------|---------|
| Emplacement | / | / |

RÉSULTAT

| TENEUR | LQ | Ĺ | | P08 HAP | P10 HAP |
|--|------|-----|-------|-------------|-------------|
| Naphtalène ^(C) | 0,50 | 30% | mg/kg | < 0,50 (LQ) | < 0,50 (LQ) |
| Acénaphtylène ^(C) | 0,50 | 30% | mg/kg | < 0,50 (LQ) | < 0,50 (LQ) |
| Acénaphtène ^(C) | 0,50 | 30% | mg/kg | < 0,50 (LQ) | < 0,50 (LQ) |
| Fluorène ^(C) | 0,50 | 30% | mg/kg | < 0,50 (LQ) | < 0,50 (LQ) |
| Phénantrène ^(C) | 0,50 | 30% | mg/kg | < 0,50 (LQ) | < 0,50 (LQ) |
| Anthracène ^(C) | 0,50 | 30% | mg/kg | < 0,50 (LQ) | < 0,50 (LQ) |
| Fluoranthène ^(C) | 1,30 | 35% | mg/kg | < 1,30 (LQ) | < 1,30 (LQ) |
| Pyrène ^(C) | 0,50 | 30% | mg/kg | < 0,50 (LQ) | < 0,50 (LQ) |
| Benzo[a]anthracène(C) | 0,50 | 30% | mg/kg | < 0,50 (LQ) | < 0,50 (LQ) |
| Chrysène ^(C) | 0,50 | 30% | mg/kg | < 0,50 (LQ) | < 0,50 (LQ) |
| Benzo[b]fluoranthène(C) | 0,80 | 30% | mg/kg | < 0,80 (LQ) | < 0,80 (LQ) |
| Benzo[k]fluoranthène(C) | 0,50 | 30% | mg/kg | < 0,50 (LQ) | < 0,50 (LQ) |
| Benzo[a]pyrène ^(C) | 0,50 | 30% | mg/kg | < 0,50 (LQ) | < 0,50 (LQ) |
| Indéno[1,2,3- c,d]pyrène ^(C) | 0,50 | 30% | mg/kg | < 0,50 (LQ) | < 0,50 (LQ) |
| Dibenzo[a,h]anthracène ^(C) | 0,50 | 30% | mg/kg | < 0,50 (LQ) | < 0,50 (LQ) |
| Benzo[g,h,i]pérylène ^(C) | 0,50 | 30% | mg/kg | < 0,50 (LQ) | < 0,50 (LQ) |
| Somme 16 HAP | | | mg/kg | ≤ 9,1 | ≤ 9,1 |

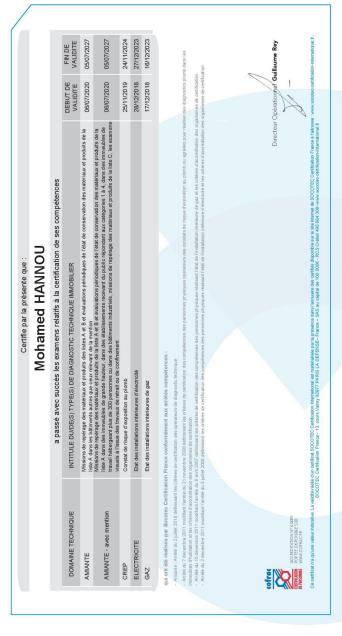
REMARQUES

- Date de préparation des échantillons: 03/06/2020
- LQ: limite de quantification. I: incertitude.



ANNEXE 4 -CERTIFICAT DE COMPÉTENCES









ANNEXE 5 -ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre Assurance

▶ RC PRESTATAIRES



Assurance et Banque

SOCOTEC DIAGNOSTIC 21 ROUTE D'ALBERT 62450 AVESNES LES BAPAUME

COURTIER

VD ASSOCIES 81 BOULEVARD PIERRE PREMIER 33110 LE BOUSCAT **Tél : 05 56 30 95 75** Fax : 08 97 50 56 06 Email: CONTACT@VDASSOCIES.FR Portefeuille: 0201478984

Vos références :

Contrat n° 10158549604 Client n° 0626089020

AXA France IARD, atteste que :

SOCOTEC DIAGNOSTIC 21 ROUTE D'ALBERT **62450 AVESNES LES BAPAUME**

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 10158549604 ayant pris effet le 01/03/2018. Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités de DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS suivantes :

AMIANTE:

ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES
CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE)
CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE) REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES

PLOMB :

DIAGNOSTIC PLOMB DANS L'EAU CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)
DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS LES PEINTURES (DRIPP)
RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION

ETAT PARASITAIRE : ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES ETAT PARASITAIRE (MERULES, VRILLETTES, LYCTUS)
INFORMATION SUR LA PRESENCE DE RISQUE DE MERULE (LOI ALUR)

MESURES:

MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN

CALCULS DES MILLIEMES -TANTIEMES DE COPROPRIETE ET REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES SUIVANTS : LOI

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Manterre Cedex 722 05/460 R.C.S. Nanterre Entreprise règle par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 ns d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/2



65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223 DU 17 MARS 1967, DECRET 2004-479 du 27 mai 2004 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS.

AUTRES :

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES (ENRNMT)

ESRIS (ETAT DES SERVITUDES RISQUES ET D'INFORMATION SUR LES SOLS)

ERP (ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE.

ETUDE REGLEMENTATION THERMIQUE 2005 ET 2012.

DOCUMENT ETABLI A L'ISSUE DU CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT AUTONOME ET COLLECTIF

ETAT DES LIEUX LOCATIFS
DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE

CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION

DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRETA TAUX ZERO
INFILTROMETRIE-MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERAULIQUES

THERMOGRAPHIE INFRAROUGE
DIAGNOSTIC RADON: DANS TOUS TYPES DE BATIMENTS.
DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE

DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIER – ARTICLES R 111-43 A R 111-49 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES COPROPRIETE - Articles L 230-2, III, R 230-1 DU CODE DU TRAVAIL DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG) POUR LES COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS.

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES
EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE (SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION)
ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

CENTRE DE FORMATION
MESURES D'EMPOUSSIEREMENT AMIANTE AVEC STRATEGIE D'ECHANTILLONAGE
DIAGNOSTIC QUALITÉ DE L'AIR INTERIEUR

VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES
VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES INSTALLATIONS DE GAZ
VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES ENGINS DE LEVAGE ET DE CHANTIER

DIAGNOSTIC SECURITE INCENDIE CONTROLE DE SÉCURITÉ DES AIRES DE JEUX

RECHERCHE DE METAUX LOURDS SUR TOUS TYPES D'OUVRAGES ET DE BÂTIMENTS

La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 5.000.000 € par sinistre et par année d'assurance.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

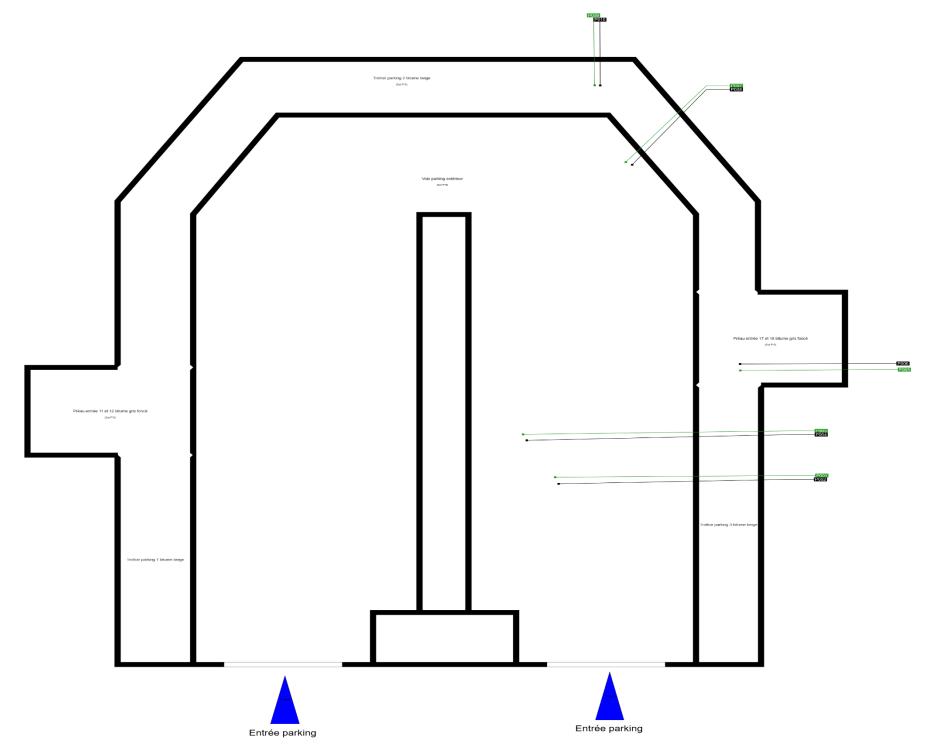
Fait à PARIS le 02 Janvier 2020

2/2

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise rêgle par le Code des assurances - TVA Intraormunau



ANNEXE 6 -PLANS / CROQUIS



11, 12, 13 square Beauregard



PLANCHE DE REPERAGE

Bien: 20_Enrobes_Parking -PROGRAMME 20_Enrobes_Parking Face au 11-12-13 square beauregard 77140 NEMOURS

Zone :Rez de chaussée

Plan

Auteur :HANNOU Mohamed

N° de planche :1/1

Légende type de mur :

- Cloisons Plaques de plâtre
- Murs Bois
 - Murs Briques
- Murs carreaux de plâtre
- Murs Béton
- Murs porteurs et/ou mur de refend /
- Plaques de plâtre
- Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
- Murs Torchis
- Murs Brique / Enduit
- Murs Brique plâtrière
- Murs Pierre
- Murs Mâchefer
- Murs Parpaing
- Murs amiantés

Légende des prélèvements :

- Prélèvement de sol amianté
- Prélèvement de sol non amianté
- Prélèvement de plafond amianté

Prélévement de mur amianté

- Prélévement de plafond non amianté
- Prélèvement de mur non amianté
- X Autre type de prélèvement amianté
- X Autre type de prélèvement non amianté
- Sols amiantés
- N Plafonds amiantés
- Sols et plafonds amiantés